



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 9 mars 2026**

* * * * *

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORDET, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Émilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S :

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Absent.e.s excusé.e.s : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 2 mars 2026

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2026 ;
- Présentation des décisions du Maire ;

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal ;
2. Affectation des résultats – budget principal ;
3. Adoption des taux de fiscalité directe locale pour 2026 ;
4. Approbation du budget primitif principal 2026 ;
5. Avenant 1 - AK66SPL -2– démolition et reconstruction en modulaires d'un restaurant scolaire et d'un accueil de loisirs/périscolaire mutualisé avec aménagement des espaces extérieurs – lot 8 - Terrassements - VRD - Aménagements Extérieurs ;

B. RESSOURCES HUMAINES :

1. MANDAT au Centre de gestion de la Vendée - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents

C. INTERCOMMUNALITES :

1. Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de prestations intellectuelles de mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances (période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031) ;
2. Avenant prolongation convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SIGE.

D. PATRIMOINE :

1. Dénomination de la voie privée reliant la place des Peupliers et la rue Basse ;
2. Vente d'un bien mobilier communal : Tracteur DEUTZ 6206.

E. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Désignation du secrétaire de séance Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HERHARD Anne-Marie est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 2 février 2026 ;

Le procès-verbal de la séance du Lundi 2 février 2026, transmise en amont du conseil municipal n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

A. FINANCES PUBLIQUES :

Le Maire sort de la séance

1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 090 630,24	551 586,00	1 642 216,24
	Recettes réalisées (1)	93 840,46	507 957,66	601 798,12
	Restes à réaliser	600 481,25	0,00	600 481,25
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 235 444,28	539 358,37	1 774 802,65
	Dépenses réalisées (1)	233 051,95	475 641,09	708 693,04
	Restes à réaliser	967 852,23	0,00	967 852,23
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-139 211,49	32 316,57	-106 894,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	144 814,04	-12 227,39	132 586,65
Solde ou résultat de clôture	Excédent /déficit	5 602,55	20 089,18	25 691,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-367 370,98	0,00	-367 370,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-361 768,43	20 089,18	-341 679,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE N
I - Budget principal			
Investissement	144 814,04	-139 211,49	5 602,55
Fonctionnement	-12 227,63	32 316,57	20 088,94
TOTAL I	132 586,41	-106 894,92	25 691,49

Commentaires : le résultat de - 341 679,25 € est reporté sur le budget prévisionnel de l'année 2026 puisqu'il s'agit de dépenses et recettes engagées qui seront réalisées sur l'exercice 2026.

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Retour de M. Le Maire

2. Affectation des résultats – budget principal ;

Reports :

Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 144 814,04 €

Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : - 12 227,39 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 139 211,49 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 32 316,57 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 967 852,23 €

- En recettes pour un montant de : 600 481,25 €

Besoin net de la section d'investissement : 361 768,43 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 20 089,18 €

Ligne 002 : Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00 €

Le Maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 20 089,18 €.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

3. Adoption des taux de fiscalité directe locale pour 2026 ;

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,94%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 63 %
- Taxe d'Habitation (Résidence Secondaire + Logements Vacants) : 17,48 %

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

4. Approbation du budget primitif principal 2026 ;

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	
011	Charges à caractère général	119 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 000,00 €
014	Atténuations de produits / Attribution de compensation CCVSA	9 680,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	123 065,00 €
66	Charges financières	11 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	110,00 €
	Total	449 105,00 €

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	
013	Atténuations de Charges	500,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services march	49 300,00 €
73	Impôts et taxes	30 000,00 €
731	Fiscalité locale	206 000,00 €
74	Dotations et participations	130 900,00 €
75	Autres charges de gestion courante	32 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	400,00 €
	Total	449 105,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Report	Proposition	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées		16 000,00 €	16 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	8 474,02 €	30 000,00 €	38 474,02 €
204	Subventions d'équipement versées	13 400,00 €		13 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 015,08 €	41 640,02 €	43 655,10 €
23	Immobilisations en cours	941 963,13 €		941 963,13 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 000,00 €		2 000,00 €
Total		967 852,23 €	87 640,02 €	1 055 492,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Report	Proposition	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		5 602,00 €	5 602,00 €
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		10 000,00 €	10 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		15 000,00 €	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		28 350,00 €	28 350,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		46 059,00 €	46 059,00 €
13	Subventions d'investissement	600 481,25 €		600 481,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées		350 000,00 €	350 000,00 €
Total		600 481,25 €	455 011,00 €	1 055 492,25 €

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

5. Avenant 1 - AK66SPL -2– démolition et reconstruction en modulaires d'un restaurant scolaire et d'un accueil de loisirs/périscolaire mutualise avec aménagement des espaces extérieures – lot 8 - Terrassements - VRD - Aménagements Extérieurs ;

Un marché public de travaux relatif à la démolition et reconstruction en modulaires d'un restaurant scolaire et d'un accueil de loisirs/périscolaire mutualise avec aménagement des espaces extérieures a été conclu le 16 septembre 2025 avec l'entreprise RINEAU TP pour un montant initial HT de 90 542,50 €.

Les travaux en plus-value pour un montant de 4 740,00 € HT, réalisés avant la réception des travaux et nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage.

Devis DE20250324 : Travaux en plus et moins-values sur voirie béton désactivé, voirie en enrobé et portail

Les clauses du marché initial et, le cas échéant, les précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché :

➤ Nature de l'acte modifiant le montant du marché	N° de l'acte	Montant HT	TVA	Montant TTC	Ventilation
Marché de base		90 542,50	20%	108 651,00	
Avenant	1	4 740,00	20%	5 688,00	5,24%
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ		95 282,50	20%	114 339,00	

Commentaires : M. DRUEZ se retire du vote de la séance le temps du vote.

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

B. RESSOURCES HUMAINES :

1. MANDAT au Centre de gestion de la Vendée - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents :

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1^{er} juillet 2027.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

C. INTERCOMMUNALITES :

1. Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de prestations intellectuelles de mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances (période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031) ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LE MAZEAU souhaite s'associer à la Communauté de Communes, et 10 autres communes du territoire, afin de renégocier les contrats d'assurances dans l'objectif de réduire les coûts.

Il a donc été proposé de constituer un groupement de commandes pour cette mission ayant pour objet la réalisation d'une analyse des besoins et l'élaboration de dossiers de consultation nécessaires à la consultation.

Chaque commune ainsi que la Communauté de Communes procédera ensuite à sa propre consultation pour le marché de prestations d'assurances ayant pour objectif de choisir un ou des prestataires pour la couverture des risques des collectivités intéressées.

Ce groupement de commandes réunira les communes de Damvix, Faymoreau, Le Mazeau, Maillé, Maillezais, Puy-de-Serre, Rives-d'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Sigismond, Vix, Xanton-Chassenon ainsi que la Communauté de Communes.

Un coordonnateur du groupement de commandes doit être nommé, celui-ci sera chargé de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues en matière de marchés publics. Il est proposé que la Communauté de Communes soit le coordonnateur du groupement de commandes.

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. Avenant prolongation convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SIGE.

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs et qu'afin d'effectuer les missions d'ATSEM, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du Syndicat intercommunal de Gestion des Écoles (SIGE) du Regroupement Pédagogique du Marais, à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de maximum 4 mois, pour y exercer les fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle pour la totalité de son temps de travail soit 29/35^{ème}.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition d'un agent communal auprès du SIGE et donne lecture de la convention correspondante.

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

D. PATRIMOINE :

1. Dénomination de la voie privée reliant la place des Peupliers et la rue Basse ;

Proposition de la ruelle de la menuiserie

Ruelle du Bouleau, ruelle du boulot, ruelle du bois, ruelle des frênes, ruelle des iris

Ruelle de l'angélique, ruelle de la tulipe, ruelle de l'ancienne menuiserie.

Commentaires : Le conseil Municipal retient de la dénomination de « ruelle des Iris ».

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 1

2. Vente d'un bien mobilier communal : Tracteur DEUTZ 6206.

Considérant qu'un premier tracteur va être remis aux normes de sécurité et de fonctionnement.

Le second nécessite de nombreux frais plus important et l'activité communale ne justifie plus la présence de deux tracteurs.

Proposition prix de vente à 4 000 € en l'état.

considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 21/12/1977.

Commentaires :

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

E. QUESTIONS DIVERSES.

Tableau des permanences du bureau de vote de l'élection du 15 mars 2026

- Dégradation de peupliers dans le terrain communal sous bail rural :

Renouvellement de la demande de M. TROJET Benoit pour la réduction du nombre de peupliers de 35 à 27 plants. 8 plants ont été détectés abimés après le 1^{er} constat commun.

La commune a refacturé uniquement les plants sans la main d'œuvre de mise en œuvre correspondant à ce qui a été facturé par les pépinières de la Sèvre.

- Régularisation des travaux réalisés par l'EARL Sous Le Moulin :

L'entreprise doit déposer un dossier de déclaration de travaux afin de régulariser la situation concernant le chemin des Groies.

Pour la question de la rampe d'irrigation qui passerait au-dessus du chemin rural n°11, le Maire envisage de faire un arrêté temporaire d'interdiction de circulation.

La séance est levée à 21h00

Le Maire

Bernard BORDET



La Secrétaire de séance

Anne-Marie HERARD

